



FUTSAL UFOLEP - RÈGLEMENT

1) PRÉLUDE

L'UFOLEP est une fédération sportive affinitaire et multisports. L'UFOLEP a pour objet (extrait des statuts):

- A) De susciter, d'organiser la pratique de toutes les activités physiques, sportives et de pleine nature dans les associations.
- B) De donner à chacun - sans discrimination d'ordre politique, racial, religieux ou socio-économique - la possibilité de pratiquer librement les activités physiques, sportives et de pleine nature de son choix.
- C) De propager sa conception du sport pouvant aller de la saine détente dans le cadre des loisirs, jusqu'à la compétition si elle est FORMATRICE, AMICALE et DESINTERESSEE

De contribuer à la défense et à la promotion des institutions éducatives et sociales laïques.

2) LICENCES

Pour pratiquer une activité sportive à l'UFOLEP, la licence est obligatoire.

Par conséquent :

- un joueur inscrit sur une feuille de match qui n'a pas fait homologuer à l'UFOLEP sa demande de licence R2 Futsal en compétition avant la rencontre, fera perdre tous ses matchs à son équipe, et ceci dès le premier tour. En plus de ne pas être assuré en cas d'accident, la responsabilité du Président du club d'appartenance du joueur concerné sera engagée. La participation à une rencontre UFOLEP sans avoir fait homologuer la demande de licence est également prévu dans le règlement disciplinaire UFOLEP.
- un joueur peut être double licencié FFF/UFOLEP dans la ou les associations de son choix.

3) LA COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

La Commission Technique Départementale est constituée de volontaires responsables de clubs ou chargés de tâches de secrétariat, d'animation, etc...

4) ETAT D'ESPRIT :

Bien avant le résultat des matchs, le score, la performance individuelle ou collective, c'est
l'état d'esprit qui est important.

Il est inconcevable de **ne pas s'excuser lorsqu'on a fait une faute** à l'encontre d'un adversaire.

Il est important de **saluer l'adversaire** quelque soit le résultat final.

La mixité, valeur fondatrice de l'UFOLEP, est essentielle.

Loisir, plaisir et convivialité sont les seules contraintes acceptées.

Les joueurs qui se remplacent, se **serrent la main au moment du changement.**

5) REGLES DE JEU

- Dimension d'un terrain de handball
- Durée des rencontres **2 fois 25 min.**
(2 X 20 min si le créneau est plus restreint)
 - 4 joueurs plus 1 gardien.

Tous les tacles sont **INTERDITS**. En cas de non respect une sanction de deux minutes sera infligée au premier tacle et une sanction définitive sur le deuxième.

TOUT ACTE DE **VIOLENCE OU DE GROSSIÈRETÉ** ENVERS QUICONQUE ENTRAÎNERA L'EXCLUSION IMMÉDIATE ET DÉFINITIVE.

Chaque capitaine aura à cœur de **prévenir les incidents** en demandant à leurs joueurs de se calmer.

6) RÈGLES PARTICULIÈRES

LE GARDIEN

Il ne peut relancer directement dans le camp adverse. **Le ballon doit obligatoirement effectuer un rebond ou un relai dans son 1/2 terrain.**

Si le gardien fait une **main en dehors de sa surface** : penalty.

La passe au gardien est autorisée. Il peut alors saisir le ballon avec les mains.

COUPS DE PIEDS ARRÊTÉS

Touches, corners et coups francs **se jouent au pied** et de manière indirecte (tout but marqué directement sur coup de pied arrêté sera annulé, même avec un rebond sur la cage ou sur un adversaire).

PENALTY

Fautes **sanctionnées par un penalty** :

- Le gardien fait une **main en dehors de sa surface**.
- Faute de **main intentionnelle** sur tout le terrain

Le joueur **part du milieu du terrain**, sans opposition.

L'ARBITRAGE EST EFFECTUEE PAR UN JOUEUR QUI NE JOUE PAS, OU EN AUTO- ARBITRAGE.

Tout cas exceptionnel ou non prévu sera examiné et tranché par la Commission Technique.
Le règlement pourra être rediscuté en réunion et modifié en fonction des désirs de chaque club.